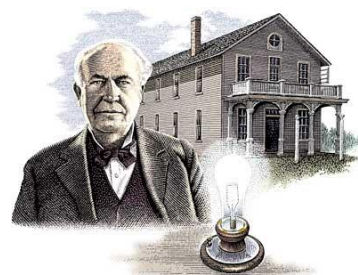


1932 : ÉLECTRIFICATION D'UNE CENTENAIRE, LA COMMUNE DE CUNAC

Jadis, les différents modes d'éclairages utilisaient les chandelles de suif, les bougies stéariques, les huiles végétales ou minérales, puis le gaz d'éclairage ou l'acétylène, jusqu'à ce que l'inventeur américain, Thomas EDISON, invente la lampe à incandescence, en 1878. Dès cette date, l'éclairage électrique prend de l'extension.



Thomas EDISON

En ce qui concerne l'électrification de Cunac, elle remonte à huit décennies, en 1932, date où le village compte moins de 500 habitants. L'arrivée de l'électricité dans les maisons, les bâtiments communaux et sur la voie publique au cœur du village, coïncide avec le Centenaire de la commune, célébré le 16 octobre de cette même année. Quelques dates jalonnent cet évènement capital dans l'histoire de Cunac :

❖ Adhésion au Syndicat intercommunal d'électrification de Fauch

Extrait du Conseil municipal du 16 juin 1929

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 1927 autorisant les communes de : Bellegarde, Cambon, Cunac, Fréjairolles, Mouzieys-Teulet, Teillet, Terre-Clapier, Saint-Antonin de Lacalm, le Travet, à former un syndicat intercommunal ayant pour objet les études à entreprendre en vue de la construction et de l'exploitation d'une distribution d'énergie électrique sur leur territoire

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 1927, autorisant à titre provisoire le fonctionnement du Syndicat intercommunal d'Electricité de Fauch,

Vu l'état d'avancement du projet de distribution d'Énergie électrique dans les communes de ce syndicat, dont fait partie la Commune

Vu la décision ministérielle du 21 mars 1929, accordant à cet effet une subvention de 767 800 francs,

Vu le règlement du Syndicat définitif, à constituer...

[Le Conseil municipal]... adopte ce règlement constitutif du Syndicat

S'engage, au nom de la Commune, à supporter les charges précisées à ce règlement,

Et donne son adhésion définitive audit Syndicat.

❖ Éclairage par la Société pyrénéenne d'énergie électrique

Extrait du Conseil municipal du 26 juillet 1931

Sur la demande du Président, le Conseil, après avoir examiné la note présentée par la Société d'Electricité du Tarn en vue 'obtenir la concession par l'Etat d'une distribution d'énergie électrique, donne à l'unanimité des membres présents, un avis défavorable pour les motifs ci-après :

- 1. La commune va être éclairée par la Société pyrénéenne d'énergie électrique.*
- 2. Le Conseil estime que la traversée des lignes électriques à haute tension est un danger pour les riverains et que les pylônes gênent énormément pour notre pays de polyculture.*

❖ Installation électrique dans les bâtiments communaux

Extrait du conseil municipal du 14 février 1932

La Commission d'électrification des bâtiments communaux de la commune de Cunac s'est réunie à la mairie le dimanche 31 janvier 1932 en vue d'élaborer un plan d'installation électrique dans les dits bâtiments.

Le devis de l'installation électrique est ainsi établi : 330 francs pour l'École et la Mairie, 365 francs pour le logement de l'institutrice, 585 francs pour le presbytère, 800 francs pour l'église, soit un total de 2 080 francs. Les branchements intérieurs et extérieurs s'élèvent à la somme de 2 319 francs.

La dépense de l'éclairage et la location des compteurs sera supportée par les locataires pour les logements de l'institutrice et du curé - pour l'église ce sera le Conseil de fabrique qui devra statuer ; seul le compteur de la Mairie et des écoles sera à la charge du budget communal.

Les locataires devront à leur départ de la commune laisser des ampoules en bon état ; celles-ci ne seront fournies que lors de la 1^{ère} installation. Le Conseil a ensuite examiné l'emplacement des 6 lampes municipales. Il a été décidé de placer la 1^{ère} devant la Mairie, la 2^{ème} sur la grange SAUTADE, la 3^{ème} au bout de la côte venant de Lanel sur l'angle ouest de la maison De Lajous, la 4^{ème} à l'entrée du village sur l'angle Nord de la maison Gaujarenques, la 5^{ème} à l'angle de la maison Carayon et la 6^{ème} sur la porte principale de l'Église. Il sera demandé l'autorisation aux propriétaires pour la pose des supports de ces lampes.

❖ Fixation de la date de l'éclairage municipal

Extrait du Conseil municipal du 2 octobre 1932

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil est d'avis que l'éclairage municipal du village de Cunac soit fixé de 17h30 à 20h30 du 1^{er} octobre 1932 au 1^{er} avril 1933 et que, jusqu'à nouvelle décision, il n'y aurait pas d'éclairage municipal du 1^{er} avril au 1^{er} octobre.

Remarque : créée le 28 octobre 1932 par ordonnance du roi Louis-Philippe, la Commune de Cunac a donc « vu la lumière »... électrique le 1^{er} octobre 1932, juste deux semaines avant la célébration des fêtes de son Centenaire !

ET UN PEU D'ACTUALITÉ en 2012

Lumière apportée sur l'éclairage public de Cunac

Suite à un programme de Rénovation/Extension engagé en 1995, ainsi qu'aux équipements réalisés dans les nouveaux lotissements depuis 2005, il y a actuellement 231 foyers lumineux à Cunac qui se répartissent en 103 candélabres et 129 consoles (sur façade ou sur support réseau).

Puissance totale souscrite : 24 KW pour les 18 points de comptage

Consommation électrique totale pour 2012 : 101 340 KWh (sensiblement équivalente à la consommation des bâtiments communaux).

Coût total TTC pour 2012 : 12 256 €.

Compétence Éclairage public : elle a été transférée à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au 1^{er} janvier 2010, en même temps que la compétence Voirie.

Perspectives à venir :

- En priorité, remplacer les foyers lumineux « énergivores » (environ une quinzaine) et étudier la mise en place de systèmes d'économie d'énergie sur les réseaux existants.
- Ne réaliser des extensions que sur des « dents creuses » (tronçons de routes non éclairés) le long des voiries principales.